

Commune de



**MIZOËN**

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39  
mairie.mizoen@wanadoo.fr

# E X T R A I T

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015/02

L'an deux mil quinze, le deux février, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 27 janvier 2015

*PRESENTS* : MM BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine, SEVERAC Pascal.

*ABSENTS* : MICHEL Gilbert, GONON Florence (pouvoir à Bernard MICHEL)

*Secrétaire de séance* : Monsieur COING Jean-Pierre.

### LOCATION DES REFUGES

#### « DES CLOTS » et « DES MOUTERRES »

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que, suite à l'appel à intérêts lancé à l'automne 2014 pour la gestion future des refuges des Clots et des Mouterres, plusieurs personnes se sont portées candidates.

Une commission communale, constituée de 6 élus municipaux, a, dans un premier temps, retenu les candidats ayant correctement répondu au cahier des charges.

La commission a ensuite reçu les candidats sélectionnés pour un entretien personnalisé. A l'issue de ces rencontres, la commission, réunie le mardi 20 janvier 2015, a fait son choix et propose les candidats suivants :

Attribution du Refuge des Clots à Monsieur Didier GRILLET,

Attribution du Refuge des Mouterres à Madame Stéphanie THOMASSON.

Le Conseil municipal, à 9 voix pour et 1 abstention :

VALIDE le choix de la commission communale chargée de la gérance des refuges communaux,

DECIDE de louer le refuge des Clots à Monsieur Didier GRILLET domicilié à 05480 VILLAR D'ARENE,

DECIDE de louer le refuge des Mouterres à Madame Stéphanie THOMASSON domiciliée à 38142 MIZOËN,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toute démarche nécessaire à la bonne exécution de ces décisions.

Acte certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Bernard MICHEL

